

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2015

---

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2765)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° SPE67

présenté par

M. Huet, M. Hetzel et M. Vitel

-----

### ARTICLE 15

Compléter l'alinéa 13 par les mots :

« après avis conforme de la Chambre nationale des huissiers de justice ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à associer la Chambre Nationale des Huissiers de Justice dans le cadre de la procédure proposée d'installation des études nouvelles conformément à son rôle et ses missions déterminées par l'ordonnance n°45-2592 du 2 novembre 1945.